



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE D'HEBERGEMENT

Version 4 en date du 10 Décembre 2024

Les présentes sont conclues entre :

- People Marketing, marque du groupe AMPM Group SARL élisant domicile au 3 rue Charles Peguy, inscrite au RCS de STRASBOURG sous le numéro 797577699, ci-dessous nommée People Marketing,
- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par People Marketing, ci-après nommée le Client.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles People Marketing s'engage à héberger sur sa plate-forme le service Internet du Client. Elles sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de la société People Marketing. Les prestations offertes par People Marketing à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de service.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE PEOPLE MARKETING

People Marketing s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens. People Marketing s'engage à assurer l'accès au Service 24 h/24 tous les jours de l'année. People Marketing informera, dans la mesure du possible le Client, dans un délai raisonnable, par courrier électronique ou par téléphone ou au travers du site internet, d'une éventuelle interruption du service, afin que le Client prenne ses dispositions.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DE PEOPLE MARKETING

La responsabilité de People Marketing ne sera pas engagée : Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à People Marketing au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de People Marketing ("Cas de

Force Majeure"), alors People Marketing, sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure. Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourrait être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

La responsabilité de People Marketing ne sera pas engagée par les faits du Client, notamment dans les cas ci-après : détérioration de l'application, mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés, divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel People Marketing n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance, demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN, destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Les réparations dues par People Marketing en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.). En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de People Marketing, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à People Marketing pour la période considérée ou facturées au Client par People Marketing ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de People Marketing a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

People Marketing se réserve le droit d'interrompre le service, notamment si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de People Marketing, que ce soit suite à un piratage dudit service, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système ou bien encore à l'installation d'une extension non conforme. People Marketing s'engage à rétablir la connexion sur demande du Client, dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client. People Marketing ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Service du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit. People Marketing ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. People Marketing ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du Client.

People Marketing ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise

utilisation du Service par le Client. En conséquence, People Marketing recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tous les montants dus à People Marketing au titre des prestations réalisées.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

4.1 Accès aux comptes et modifications

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées exactes et mises à jour à People Marketing. Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. People Marketing dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de People Marketing. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le Client, People Marketing pourra facturer ce service au temps passé sur cette opération. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers, et s'engage notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, People Marketing ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour People Marketing d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels People Marketing pourrait prétendre. Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de People Marketing. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de People Marketing à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir People Marketing de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre People Marketing et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat. Le Client s'engage à informer People Marketing dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe. Le Client, pour tout contact avec People Marketing, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

4.2 Propriété intellectuelle et droits affiliés

Dans le cadre de l'utilisation de la plateforme d'hébergement mutualisé, le Client s'engage à ne pas héberger de sites de charme ou à caractère pornographique, racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur le Service de People Marketing. De même, il s'interdit à tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'Etat, ou reconnus comme tels par une décision de

Justice ayant autorité de la chose jugée. Il s'engage également à ne pas faire de redirection vers ce type de sites. Le Client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit. Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle. Il assure People Marketing qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages et données qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée. Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, People Marketing ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi Française en vigueur. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme de People Marketing ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites – et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir du Service de People Marketing et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur le Service de People Marketing et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour People Marketing d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels People Marketing pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par People Marketing des sommes déjà versées. Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de People Marketing. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de People Marketing à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à People Marketing de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre People Marketing et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat. Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de People Marketing dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure. Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité.

4.3 L'utilisation des scripts

Dans le cadre de l'utilisation de la plateforme d'hébergement mutualisé, l'utilisation de SCRIPTS CGI/PHP/MYSQL est encadrée comme suit : People Marketing fournit des hébergements qui permettent l'utilisation des scripts CGI, PHP, MYSQL et d'autres programmes exécutables. Ces scripts utilisent beaucoup plus de ressources système que de simples pages, les restrictions ci-dessous s'appliquent donc à l'utilisation de ces fonctionnalités. Le Client a la possibilité de créer et exécuter ses propres CGI, PHP ou/et SQL sur son propre compte. Cette utilisation doit être raisonnable. Si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis. Le client est averti que l'utilisation non conforme à ce qui est indiqué ci-dessus peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site sur la plate-forme d'hébergement mutualisée de People Marketing, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients de la plate-forme. Le Client sera alors incité à

opter pour un contrat d'hébergement dédié. Les scripts ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du service ou du matériel. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner l'annulation immédiate du compte client si le caractère raisonnable de l'utilisation des scripts au regard d'une plateforme d'hébergement mutualisé n'est pas respecté. Si l'utilisation de ces scripts n'est pas raisonnable, le client sera informé par mail, courrier ou téléphone. Le client sera tenu de faire connaître la raison précise pour laquelle il utilise les scripts. Le client est alors tenu de valider la bonne réception de cette information, et la bonne compréhension de la demande formulée par People Marketing. Si le client ne donne pas de réponse aux demandes et aux informations de People Marketing, People Marketing se réserve le droit de fermer le site sans préavis.

4.4 L'utilisation du SPAM

L'utilisation du SPAM est totalement interdite. Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités du Service pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir ou à des adresses erronées. A ce titre, People Marketing se réserve le droit de mettre en place sur son service des outils logiciels empêchant ces pratiques. People Marketing se réserve le droit de suspendre sans préavis les services de messagerie du Client, lorsque des envois massifs de courriels depuis l'offre du Client portent atteinte à l'intégrité et/ou à la sécurité du réseau de People Marketing. En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît que People Marketing est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail au client.

ARTICLE 5 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET CONFORMITÉ AU RGPD

5.1 Champ d'application

Les présentes dispositions s'appliquent à l'ensemble des traitements de données à caractère personnel effectués dans le cadre de la fourniture des services d'hébergement par People Marketing. Elles s'ajoutent aux dispositions prévues à l'article 10 et ont pour objectif de garantir le respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la législation française en vigueur.

5.2 Finalités et bases légales

Les données collectées sont traitées pour assurer la gestion de la relation client, la facturation, le support technique et l'amélioration continue des services. Chaque traitement est justifié par une base légale précise (exécution d'un contrat, consentement du client, obligation légale, intérêt légitime, etc.) et une information détaillée est communiquée au Client lors de la collecte des données.

5.3 Droits des personnes concernées

Le Client et les personnes dont les données sont traitées disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : People Marketing – 3 rue Charles Peguy – 67200 STRASBOURG ou par email à l'adresse dédiée indiquée sur le site. Toute demande fera l'objet d'une réponse dans les délais prévus par le RGPD.

5.4 Sécurité et confidentialité

People Marketing s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté aux risques, afin d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles. Les accès aux données sont strictement limités aux personnes autorisées et soumises à une obligation de confidentialité.

5.5 Conservation et suppression

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur. À l'issue de cette période, elles sont archivées ou supprimées de manière sécurisée.

5.6 Transfert de données

Tout transfert de données hors de l'Union Européenne sera effectué en conformité avec les exigences du RGPD, notamment par l'utilisation de clauses contractuelles types ou tout autre mécanisme approuvé garantissant un niveau de protection adéquat.

5.7 Délégué à la Protection des Données (DPD)

People Marketing a désigné un Délégué à la Protection des Données, qui est chargé de veiller à la conformité des traitements de données personnelles aux dispositions du RGPD. Le DPD peut être contacté à l'adresse indiquée sur le site pour toute question relative à la protection des données.

Ces dispositions viennent compléter et renforcer l'engagement de People Marketing en matière de protection des données personnelles et garantissent le respect des obligations imposées par le RGPD.

ARTICLE 6 : SUPPORT TECHNIQUE

People Marketing met à la disposition du Client un support technique : Par mail dont l'adresse est communiquée au client lors de son adhésion aux services ou par téléphone aux numéros de téléphone renseignés sur ses sites Internet.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS

People Marketing adresse au Client un courrier électronique de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Web sur les services de People Marketing.

La date d'envoi des codes d'hébergement du site du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

ARTICLE 8 : NOM DE DOMAINE

8.1 Propriété et responsabilités

Le Client est informé qu'un nom de domaine peut être lié de manière préférentielle à son Service d'hébergement. Ainsi, selon les situations, il pourra être nécessaire de modifier le nom de domaine précédemment défini.

Le Client est informé qu'il doit être titulaire des noms de domaines concernés ou avoir l'accord du titulaire pour la durée associée au Contrat.

Le simple fait de réserver en ligne vaudra acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles.

L'indication par People Marketing de la disponibilité du nom de domaine sur son ou ses sites internet est purement indicative. Il en est de même de la confirmation de réservation faite par courrier électronique dès les formalités d'enregistrement remplies et le règlement enregistré. Seule la validation de People Marketing après vérification et enregistrement effectif par le registry, le registrar ou par l'autorité de tutelle vaudra enregistrement. Cette validation est faite 2 jours ouvrés maximum après confirmation, sauf difficulté

8.2 Cession de noms de domaines

La cession du nom de domaine par le Client à un tiers n'est opposable à People Marketing qu'aux conditions suivantes : la réception par People Marketing de la notification de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le règlement des frais de transfert pour changement de Titulaire à People Marketing par la partie la plus diligente, la signature éventuelle des documents de transfert émanant du Registre et du respect de la procédure de transfert spécifique au domaine concerné.

8.3 Dépôts de noms de domaines

Il appartient au Client, avant toute demande de réservation, d'effectuer toute vérification idoine qui s'impose. Notamment, il prendra garde à ne pas porter atteinte : à un signe distinctif antérieur, qu'il s'agisse d'un droit de marque ou d'un droit lié à une dénomination sociale, une enseigne ou un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique, à un droit de la personnalité, ou à un droit d'auteur.

D'une façon générale, le Client prendra garde à ce que le nom de domaine : ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni aux lois et usages en vigueur, ne soit pas diffamatoire ou raciste, ne soit pas susceptible d'être considéré comme spéculatif ou abusif.

ARTICLE 9 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

9.1 Résiliation

Le contrat est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé, moyennant le versement par le Client du prix correspondant.

9.2 Cas de force majeure

Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

9.3 Résiliation avant échéance du contrat

Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal à l'adresse People Marketing – 3 rue Charles Peguy – 67200 STRASBOURG et le Client ne pourra prétendre au remboursement par People Marketing des sommes déjà versées.

9.4 Autres cas de manquement

Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

9.5 Obligations envers la plateforme d'hébergement

People Marketing se réserve le droit d'interrompre le service du Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plate-forme d'hébergement. Dans la mesure du possible, People Marketing informera préalablement le Client. En cas de nécessité, People Marketing se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Dans le cadre d'un contrat d'abonnement, le Client peut résilier le contrat à tout moment sous réserve de l'envoi en courrier recommandé avec accusé de réception d'un courrier rédigé sur papier à entête. Conformément à l'article L121-84-2 du Code de la consommation, toute demande de résiliation du contrat par le Client sera effective à compter du lendemain de la date de réception par People Marketing, sous réserve que le Client ait précisé l'ensemble des informations requises permettant son identification.

ARTICLE 10 : MOYENS - CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société People Marketing, et extérieure à ses moyens techniques. Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par People Marketing s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au contrat de déontologie sur les sites web ou aux présentes conditions générales si People Marketing reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, et notamment conformément à la loi de Confiance pour l'Economie Numérique du 21 juin 2004 dès lors que le caractère manifestement illicite est porté à la connaissance de People Marketing; si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

Les solutions mutualisées de People Marketing sont accessibles pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet. People Marketing garantit un accès au site Internet dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès aux boîtes de emails dans des conditions d'utilisation raisonnable. Dans l'hypothèse où, l'accès au Service ne pourra être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

ARTICLE 11: DONNEES PERSONNELLES

People Marketing informe le Client que ses données sont enregistrées à des fins de gestion de la relation Client. En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement People Marketing, à l'adresse 3 rue Charles Peguy – 67200 STRASBOURG. Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal

nécessaire à l'administration de la preuve. People Marketing s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les marques et filiales de AMPM Group peuvent également y avoir accès.

ARTICLE 12 : DROIT DE RETRACTATION

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation et pour tout nouveau contrat souscrit, People Marketing accorde au Client un droit de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de fourniture de services, même si l'exécution de la prestation a déjà commencé sur demande du Client et donne droit pour le Client au remboursement par tout moyen de paiement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle le Client a exercé son droit de rétractation. Ce droit de rétractation s'effectue par téléphone aux numéros de téléphone indiqués sur le site de People Marketing, et par courrier à l'adresse 3 rue Charles Peguy – 67200 STRASBOURG. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 13 : MODIFICATION

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que People Marketing peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 6, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS GENERALES

13.1 Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de services de People Marketing et sont indissociables desdites Conditions générales. L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document « Conditions Générales ». L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le site. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

13.2 Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de People Marketing feront foi entre les Parties. Ces informations pourront être conservées par People Marketing pendant toute la période des relations contractuelles. Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse : 3 rue Charles Peguy – 67200 STRASBOURG

13.3 Publicité et promotion

People Marketing pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

ARTICLE 15 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Vannes (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 16 : LOI APPLICABLE

Les relations contractuelles entre les parties sont soumises aux règles du droit français. Sauf les stipulations du devis, les présentes conditions générales sont les seules applicables aux relations entre les parties.